

lève particulièrement de la Chambre des communes et je prie la députation de m'appuyer et de faire une nomination à titre permanent, étant donné que cela est parfaitement légal. Il existe des précédents à ce sujet. On pourrait confier le choix à la Commission du service civil. Elle ferait passer un examen écrit et le succès du candidat heureux ne serait pas du tout un indice de sa compétence. Il ne serait peut-être pas du tout l'homme de la situation. C'est ce qui arrive neuf fois sur dix sous le régime des examens subis par les candidats aux positions administratives.

Nous avons un homme pratique et compétent qui occupe ce poste depuis une couple d'années. Il a toutes les qualités requises pour remplir la position et je demande à la Chambre de m'appuyer au sujet de cette nomination.

M. CHEVRIER: Je propose en amendement la réduction du crédit 291 à \$1,997.

M. MacINNIS: Je dirai quelques mots à l'appui de la proposition du député senior d'Ottawa (M. Chevier). J'ai écouté M. l'Orateur faire l'énumération des qualités du titulaire. Je ne le connais pas, mais à supposer que ses titres soient aussi bons que M. l'Orateur nous l'a dit, je dois ajouter que nous n'avons pas entendu parler des qualités d'autres personnes ayant également des titres à ce poste pour ancienneté et services rendus. Il est vrai que la Commission du service civil peut faire une nomination et que le Gouvernement peut procéder comme il le fait. Nous ne devons pas oublier cependant que la Commission du service civil a été créée pour s'occuper de ces choses et que l'expérience a démontré qu'elle y excelle plus que le Gouvernement. S'il est vrai, M. l'Orateur, que neuf fois sur dix les nominations effectuées par la Commission du service civil sont mauvaises, il est certes temps d'abroger la loi qui a créé la commission et de nous débarrasser de ce corps. Je ne pense pas qu'aucun ministre corrobore les dires de M. l'Orateur. Il est apparu en maintes circonstances que la Commission du service civil est plus apte au choix des fonctionnaires que le Gouvernement ou le chef d'un département. Dans la discussion sur le projet de loi concernant la Banque centrale, le premier ministre (M. Bennett) a parlé de la difficulté de gérer les affaires nationales sans ingérence politique. Si nous voulons écarter l'ingérence politique, n'enlevons pas le choix des employés publics au corps commis à ce soin et ne faisons pas des nominations par ingérence politique. Nous devrions démontrer à la population notre volonté d'administrer la chose publique sans considération de parti.

[L'hon. M. Black (Yukon).]

C'est impossible, si nous autorisons des nominations de ce genre.

Le très hon. M. BENNETT: La Chambre des communes réclame le droit de nommer son propre concierge. Quant à la question de savoir si c'est de bonne politique ou non, je m'abstiendrai de formuler mon avis pour l'instant, sauf pour faire observer que l'Orateur a fait une recommandation au ministère en ce qui regarde le titulaire qui devrait être nommé à cette situation. Le Gouvernement prend la responsabilité de ce crédit tel qu'il est inscrit au budget.

(L'amendement de M. Chevier n'est pas adopté.)

Le crédit est adopté.

Pour dédommager les propriétaires suivant d'animaux atteints de maladies tombant sous le coup de la loi des épizooties et morts ou abattus dans des circonstances non prévues par la loi précitée ou ses modifications:

Boivin, Wilfred, R.R. 2, Compton, P.Q., \$22.
Lamy, W.-B., R.R. 2, Compton, P.Q., \$16.
Mockler, Thos. F., R.R. 2, Grand-Falls, N.-B., \$8.
Giberson, Lewis A., Bath, N.-B., \$14.
Garlough, Simon et Feeley, Floyd, Winchester, Ont., \$10.
Caswell, Wm. F., Bulwer, P.Q., \$4.
Lapointe, Alamanzor, Bury, P.Q., \$16.
Berry, W. J., Kingston-Mills, Ont., \$10.
Davidson, Jos., Westboro, Ont., \$6.
Niles, John W., Wolfe Island, Ont., \$18.
Moloughney, Michael, North-Gower, Ont., \$16.
Lemelin, Eugène, Cookshire, R.R. 4, P.Q., \$24.
Dunfield, Fred, Sussex, R.R. 1, N.-B., \$16.
McAfee, John, Red-Head, N.-B., \$10.
Young, John, Mansonville, P.Q., \$16.
Alton, V. LeRoy, R.R. 2, Guelph, Ont., \$30.
Davis, N. G., Glen-Sutton, P.Q., \$13.33.
Ruel, Fabien, L'Ange-Gardien, P.Q. (Rouville), \$18.
Petch, D. C., Newmarket, Ont., \$24.
Newman, N. J., Spencerville, Ont., \$10.
Lemieux, Jos., 214 rue McManamy, Sherbrooke, P.Q., \$16.66.—Total, \$317.99.

(Texte)

M. SEGUIN: Monsieur le président, je n'ai pas du tout l'intention de m'opposer à l'item des crédits de l'honorable ministre de l'Agriculture (M. Weir) qui pourvoit à l'indemnisation de certains cultivateurs ou propriétaires de troupeaux pour les pertes résultant de la maladie ou de la mort de leurs animaux. Rien ne doit être épargné pour secourir nos cultivateurs, surtout durant cette période difficile que nous traversons. Je veux simplement exprimer ici tous mes regrets de ce que le Gouvernement n'ait pas jugé à propos d'accorder à l'honorable ministre de l'Agriculture tout l'argent nécessaire pour procéder à l'épreuve de tuberculisation des animaux, surtout dans tous les territoires déjà érigés en zones réservées. Depuis une couple d'années,